

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-326 DU 27 AOUT 2001

Chargeant Monsieur Amos ELEGBE,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et
du Tourisme de l'intérim de Monsieur
Kamarou FASSASSI pour compter
du 24 août 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU Le Décret N°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

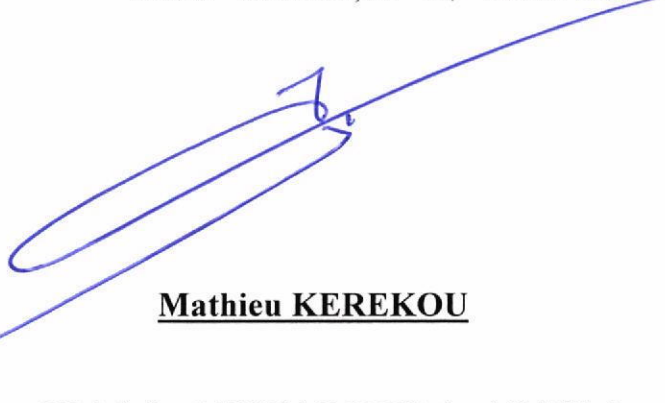
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 24 août 2001, Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Kamarou FASSASSI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Fait à Cotonou, le 27 août 2001



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 4 - MMEH 4 -
SGG - MSP 6 - AUTRES MINISTERES 20 DEPARTEMENTS 6-JO. 1